

## SIMULATEUR D'ACCORD LOCAL A 25% - version 5

**Nature juridique de la communauté**  
Communauté de communes, Communauté d'agglomération

### SYNTHESE

Population EPCI	13 255	Résultat
Nombre de sièges		
- droit commun (II à V du L5211-6-1)	30	
- initial (uniquement II à IV du L5211-6-	30	PROPORTIONNELLE
- maximal	37	
- en cours	30	
Reste à répartir	7	

Insérer les communes avec leur population municipale, par ordre décroissant de population

Nom de la commune	Population municipale
RIVES D'ANDAINE	3 060
NORMANDIE	2 674
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	2 196
PASSAIS VILLAGES	1 207
CEAUCE	1 206
SAINT MARS D'EGRENNE	678
SAINT FRAIMBAULT	549
MANTILLY	537
TESSE FROULAY	393
TORCHAMP	293
PERROU	283
SAINT ROCH SUR EGRENNE	179

Insérer la répartition à tester

#### Test des différentes conditions

Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Nombre sièges pris en compte pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)	P=proportionnel / F="forcé à 1"	Ratio initial	Nombre de sièges	Nouveau ratio	Commune ayant plus de la moitié des sièges	Hiérarchie démographique non respectée	Au moins un siège par commune	Condition de l'alinéa I-2-e
7	7	P	101 %	7	101 %				
6	6	P	99 %	6	99 %				
5	5	P	101 %	5	101 %				
3	3	P	110 %	3	110 %				
2	2	P	73 %	2	73 %				
1	1	P	65 %	1	65 %				
1	1	P	80 %	1	80 %				
1	1	P	82 %	1	82 %				
1	1	F	112 %	1	112 %				
1	1	F	151 %	1	151 %				
1	1	F	156 %	1	156 %				
1	1	F	247 %	1	247 %				